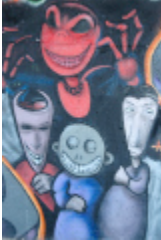


**30 avril 2002**

## Le projet de plate-forme du RAP/PCQ **Une rupture avec l'esprit de Mercier**



Quelques jours avant le forum, le RAP-PCQ nous font connaître leur projet de plate-forme. Il est très heureux qu'il y ait ce forum – initiative des UFP locales faut-il le rappeler – lui-même inscrit dans un processus de plate-forme participative décidé par le Comité de liaison. Ainsi plusieurs composantes de l'UFP, dont tous les partis, ont fait connaître leurs positions de départ un bon six semaines avant le congrès de fondation.

Le processus de débat transparent et ouvert aura emporté la première manche sur le processus de « compromission » en catimini dans les sommets ensuite imposée aux bases plus ou moins à la dernière minute. C'est une première petite et humble victoire de la démocratie participative.

Dans ce débat qui commence, tentons d'apprécier la proposition du RAP-PCQ à l'aune des critères proposés par le comité de liaison.

- Quant à sa forme, être bref (dans un dépliant) et mobilisateur c'est-à-dire que chaque point soit immédiatement compréhensible (pas besoin d'explication supplémentaire), irrécupérable, (sans possibilité de multiples interprétations) et unificateur, (soutenu par la grande majorité de la gauche sociale).
- Quant à son fond, être antinéo-libérale, écologiste, féministe, internationaliste, pacifiste et devant démontrer qu'il faut en finir avec toutes les oppressions nationales.

A. Bon nombre de points respectent ces critères. On peut citer les points suivants, en tout ou en partie, tout en mettant en évidence (**en gras**) ce qui m'apparaît les points saillants particulièrement englobant et rassembleurs :

10. L'étiquetage obligatoire de tous les OGM, et des produits intégralement biologiques sans frais supplémentaires pour ces derniers ; l'instauration immédiate d'un moratoire sur la mise en marché des OGM ; [...]

13. ... le lancement d'un vaste chantier de construction-rénovation d'un minimum de 8000 logements sociaux ;
18. ... droit de refuser d'effectuer du temps supplémentaire...
19. **La réduction progressive du temps de travail sans perte de salaire, à 35 heures par semaine, incluant de l'embauche compensatoire ;**
20. ... **le salaire minimum soit augmenté à 8,50 \$ de l'heure et automatiquement indexé au coût de la vie** ; chaque travailleur et travailleuse ait droit à un minimum de quatre semaines de vacances après un an de service et de dix jours de congés fériés par année ;
25. L'interdiction pour des établissements d'éducation de signer avec des entreprises privées des contrats exclusifs de vente sur les campus de produits de consommation
30. L'intégration de tous les médecins au réseau public de santé et de services sociaux, l'intégration des cliniques médicales aux CLSC...
35. Un moratoire complet sur les manipulations génétiques.
- 37 a. Une grande campagne d'éducation et de sensibilisation sur 10 ans, réalisée par les groupes féministes et financée par l'État, pour éliminer la violence faite aux femmes ;
- 37 f. L'accès universel pour les Néo-Québécoises à des cours de français accompagnés d'allocations décentes et l'accès à des services de garde, sans aucune exclusion basée sur le statut d'immigration ou sur les années de résidence au Québec ;
- 37 l. Une contribution gouvernementale au Régime des rentes du Québec pour les femmes afin de reconnaître leur travail auprès de leurs enfants ;
- 37 m. L'élimination de la discrimination à l'égard des lesbiennes dans les lois, règlements, politiques et services ;
- 37 q. ... accorder les mêmes droits et conditions à toute personne salariée, quel que soit son statut d'emploi (temps plein, temps partiel, occasionnel, sur appel, etc.) ;
- 37 t. La réduction du temps de parrainage de 10 à 3 ans pour toutes les femmes immigrantes, sans aucune augmentation des exigences imposées au parrain ;
41. La légalisation du cannabis ;
46. ... qu'il y ait obligation d'un référendum avant tout engagement dans de tels traités [de libre-échange]...
48. ... la levée immédiate de l'embargo américain contre Cuba ;
49. L'imposition, au niveau provincial, d'un impôt minimum pour toutes les entreprises d'au moins 100 employé(e)s et plus et/ou déclarant au moins 1 million \$ de revenus, correspondant au moins au plus haut taux d'imposition utilisé au niveau de l'impôt des particuliers ; l'élimination des clauses permettant aux entreprises de différer le paiement de leurs impôts sans payer d'intérêts ;
50. La réintroduction d'échelles d'imposition plus élevées pour les revenus de particuliers totalisant 100 000\$ et plus ; l'abolition des abris fiscaux associés à la spéculation et destinés aux entreprises et aux riches ; l'imposition d'une taxe spéciale qui serait imposée sur les transactions financières associées à la spéculation, selon le principe de la taxe Tobin ;
51. L'abolition de la TVQ, de même que de la TPS au niveau fédéral ;
55. Que le Québec se prononce **pour le retrait immédiat et sans condition de toutes les forces armées israéliennes des territoires occupés palestiniens** et exige l'application des différentes résolutions adoptées par les Nations Unies et qui

reconnaissent le droit du peuple palestinien à vivre dans un État indépendant et souverain, côte à côte à celui d'Israël ; que le Québec se prononce également en faveur du droit des réfugiés palestiniens, qui furent expulsés par la force de leurs terres depuis 1949 et qui doivent pouvoir retourner sur celles-ci ;

58. [dans les régions] ... des redevances sur la gestion des ressources naturelles et l'instauration d'une péréquation ; la gestion des sommes ainsi obtenues feraient l'objet d'une large consultation populaire sur le modèle du budget participatif de Porto Alegre ;
59. **L'instauration d'un mode de scrutin proportionnel...**
61. Des élections à date fixe, aux quatre ans ;
62. Une politique visant la parité hommes/femmes à l'Assemblée nationale ;
65. L'abolition de la loi C-36 et de toutes les autres lois répressives restreignant les droits civiques et les libertés individuelles ;
68. Que le Québec organise l'élection d'une Assemblée Constituante chargée de rédiger et de proposer au peuple, par référendum, une Constitution pour un Québec progressiste, républicain et démocratique ;

Certains items du point 37 pourraient valoir tant pour les hommes que pour les femmes. Les deux premiers points fiscaux sont peut-être à examiner de plus près... et pourquoi ne pas mentionner l'abolition des paradis fiscaux. Ces deux points sont d'ailleurs longs, de même que le point sur la Palestine.

B. Plusieurs autres points de la plate-forme proposée sont aussi intéressants et mériteraient à être précisés pour être mobilisateurs. Par exemple et sans être exhaustif :

9. Un réinvestissement massif dans le transport en commun ;  
L'expression « massif » est tout à fait récupérable. Sauf erreur, le PQ, depuis deux ou trois ans, augmente les budgets dans le transport en commun (idem pour la santé et l'éducation). Il faut préciser.
16. ... à faciliter l'accès rapide à la syndicalisation ; ... à renforcer l'article 45 sur la sous-traitance ;  
Comment ? Autrement on laisse la place à n'importe quelle réformette.
22. Que le Québec révise en profondeur son système d'éducation sur la base des principes suivants : gratuit, accessible, universel, public et laïc ;  
Quelle réforme ? Gratuité de l'université, abolition des écoles privées et des écoles sélectives ? J'imagine. Il faut alors le dire.
27. Un réinvestissement massif dans le secteur de la santé et des services sociaux ;  
Idem point 9. Le programme des partis parlait de **réinvestir immédiatement au moins 10 milliards \$ dans les politiques sociales et environnementales.**
28. Que le Québec se dote de politiques visant le renforcement d'un système de santé et de services sociaux accessible, gratuit et universel ;

Gratuité universelle des soins dentaires ? des médicaments ? (le point 33 est imprécis sur la gratuité des médicaments) des soins à domicile ? J'imagine. Il faut alors le dire.

37 j. Un barème plancher à l'aide sociale en dessous duquel aucune ponction, coupure, saisie ou pénalité ne puisse être faite. Le montant du plancher doit être établi de façon à couvrir les besoins essentiels (au minimum : logement, chauffage, électricité, nourriture, médicaments, habillement) ;

Combien au juste ? **Un revenu minimum de 1000 \$ par mois** comme le revendique l'ADDS de Hull m'apparaît un minimum.

54. Que le Québec fasse pression sur Ottawa pour que le Canada se dissocie publiquement de l'offensive militaire lancée par les États-Unis...

Le retrait des troupes canadiennes de l'Afghanistan remplacé par une aide au moins monétairement équivalente ? J'imagine. Il faut alors le dire.

63. Un temps d'antenne adéquat dans les médias pour tous les partis politiques ; [...] ; un soutien public aux médias alternatifs et indépendants ; des médias publics d'information (télé, radio, Web).

Adéquat veut-il dire égal ? Combien ? Quoi au juste ?

69. La reconnaissance du droit à la libre autodétermination des nations autochtones ; la promotion et la diffusion de leurs différentes cultures et le soutien à leurs revendications sociales ;

70. Une alliance entre les Premières nations et la nation québécoise sur la base de traités égaux et réciproquement avantageux, assortis d'une aide concrète visant à harmoniser les rapports entre les communautés autochtones et non-autochtones.

Une reconnaissance réelle du droit à l'autodétermination inclut le droit de se séparer du Québec. Étant donné l'ambiguïté hypocrite de la reconnaissance péquiste il faut absolument le préciser. Autrement on ne se démarque pas de cette hypocrisie.

C. Plusieurs points sont trop vagues et imprécis. Tous les points qui parlent de « chartes », de « tribunal », de « politique », de « législation en matière », de « contrôle », de « loi-cadre », de « mesures sévères », de « réforme en profondeur », de « réglementer », d'« approche globale », de « mesures d'urgence », de « reconnaissance », de « promouvoir », de « commission d'enquête », de « meilleur soutien », de « meilleur accès », d'« application de moyens concrets », de « grand débat », de « primauté », de « renforcement », de « révision en profondeur » sont des contenants sans contenu précis pas du tout immédiatement compréhensibles et surtout donnant lieu à mille interprétations donc sujet à être récupérés.

D. Certains points sont controversés et mériteraient davantage de discussions. Ils ne sont donc pas unificateurs. On pense aux points 12 (revenu de citoyenneté), au point 45 (commerce équitable) et 60 (élection d'un chef au suffrage universel).

E. Malheureusement, des points majeurs sont des reculs importants, pour ne pas dire stratégiques, par rapport au programme de Mercier.

- I. Malgré l'importance-clef de l'enjeu du pétrole qui sous-tend les actuelles guerres et interventions des ÉU (Moyen-orient, Asie centrale, Colombie, Venezuela), malgré les débats autour de l'accord de Kyoto, malgré le débat sur le harnachement de nos rivières, on ne dit rien sur la politique énergétique. On s'attendrait d'une plate-forme écologique qu'elle réclame un tournant vers **l'efficacité énergétique et les énergies douces**. C'est un oubli qui n'aide pas à faire la jonction avec la gauche écologique en ce moment très mobilisée par la protection de nos rivières, surtout en région, de même que par le développement de l'éolien.
- II. Malgré une importation tel quel non digérée de l'ensemble des revendications de la FFQ pour la Marche mondiale des femmes, on oublie **l'équité salariale** qui est, il me semble, la principale revendication de l'heure du mouvement des femmes. C'est là montrer une insensibilité au mouvement des femmes, en particulier des femmes syndiquées, qui n'invite pas à sa jonction avec la gauche politique. C'est là une première rupture avec l'esprit de Mercier dont le programme original reprenait plusieurs éléments des revendications de la FFQ mais soulignait aussi l'équité salariale. (Il faut cependant souligner le recul important du programme des partiels sur la question des femmes)
- III. On ne dit plus « **Non à la ZLÉA et à l'ALÉNA** » se contentant d'invoquer une remise en question. (point 46). En fait, on ne remet rien en question puisque au point 44 on en revient à l'insertion de clauses sociales et environnementales proposée par les opposants du rejet de la ZLÉA. Sans compte qu'on ignore la revendication-clef des deux appels de Porto Alegre, soit **l'abolition de la dette publique du tiers monde**. C'est ce qu'on appelle faire un pied de nez à tout le mouvement anti-globalisation et en particulier à la jeunesse radicale au sein de ce mouvement. On fait ainsi une croix sur la jonction avec un grand pan de la gauche sociale, certainement un de ses secteurs parmi les plus dynamiques. C'est là une deuxième rupture majeure avec « l'esprit de Mercier » qui rejetait clairement la ZLÉA et l'ALÉNA.
- IV. On ne dit plus **Non à l'OTAN et à NORAD**, se contentant de réclamer la réévaluation de la participation du Canada dans l'OTAN et dans NORAD (point 52). Et dans le même point, on dit prendre une position « sans équivoque » pour la paix et le désarmement ! On croit rêver... ou plutôt faire un cauchemar. Depuis quand ces alliances militaires de l'impérialisme sont-ils des facteurs de paix et de désarmement ? C'est ce qu'on appelle faire un pied de nez à la gauche du mouvement anti-guerre, un autre secteur de la gauche sociale en développement rapide. C'est là une troisième rupture majeure avec « l'esprit de Mercier » qui rejetait clairement l'OTAN et NORAD. (Le programme des partiels avait rétabli

cet oubli du programme initial de Mercier, très (trop) concentré sur les enjeux locaux et nationaux)

- V. *Last but not the least*, on ne revendique plus **l'indépendance du Québec**, se contentant de reconnaître la légitimité de la lutte pour l'indépendance (point 66). On est heureux d'apprendre que la lutte du peuple québécois pour son indépendance est légitime ! Bien sûr, on ne retrouve pas non plus le « **Touche pas à la loi 101** » du programme de Mercier. C'est ce qu'on appelle faire un pied de nez à la gauche indépendantiste qui reste le socle de la gauche sociale du Québec. C'est là une quatrième rupture majeure avec « l'esprit de Mercier » qui revendiquait clairement l'indépendance du Québec. (Ce fut une grave erreur du programme des partiels d'avoir laissé tomber cette revendication très mise en évidence dans le programme de Mercier).

Malgré un ensemble de points conforme aux critères mis de l'avant par le Comité de liaison, ou qui pourraient le devenir, les défaillances majeures du projet de plate-forme du RAP/PCQ font qu'il rompe avec « l'esprit de Mercier » sans combler ses lacunes. La jonction avec l'ensemble de la gauche sociale qui bouge et qui milite s'en trouve compromise.

Ce projet n'est ni antinéo-libéral, ni pacifiste et ni internationaliste. Il ne propose pas d'en finir avec les oppressions nationales puisqu'il ne propose pas de rompre avec le système fédéral... à moins de faire croire au peuple québécois qu'on peut encore espérer réformer le fédéralisme. Est-il féministe autrement que par la forme ? C'est à peine si on peut le qualifier d'écologiste.

En plus d'être terriblement long – et de ne pas proposer de version courte – le projet de plate-forme a un langage qui est plus légaliste que mobilisateur. On n'a pas l'impression d'avoir affaire à un parti de gauche qui s'adresse aux classes populaires et au peuple du Québec mais plutôt à un parti « néolibéral à visage humain » qui s'adresse aux citoyens et aux citoyennes.

De par son orientation de fond, ce projet de plate-forme ne peut pas être celui d'un parti de gauche.

Marc Bonhomme, 30 avril 2002